

REPUBLIQUE DU BURUNDI



CABINET DU PRESIDENT

DECRET N° 100/ 084 DU 23 FEVRIER 2023 PORTANT NOMINATION DU
DIRECTEUR GENERAL ET DES DIRECTEURS A L'AGENCE ROUTIERE DU
BURUNDI

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu la Loi n° 1/09 du 17 mars 2005 portant Distinction des Fonctions Politiques des
Fonctions Techniques ;

Vu la Loi n°1/09 du 13 novembre 2020 portant Modification de la Loi n°1/08 du 28 avril
2011 portant Organisation Générale de l'Administration Publique ;

Vu le Décret-loi n° 1/23 du 26 juillet 1988 portant Cadre Organique des Etablissements
Publics Burundais ;

Vu le Décret n°100/196 du 15 septembre 2016 portant Dispositions Complémentaires de
Gouvernance des Etablissements Publics à caractère Administratif des Administrations
Personnalisées de l'Etat et des Sociétés à Participation Publique ;

Vu le Décret n°100/080 du 22 mai 2019 portant Création, Missions, Organisation et
Fonctionnement de l'Agence Routière du Burundi ;

Vu le Décret n°100/007 du 28 juin 2020 portant Révision du Décret n°100/037 du 19 avril
2018 portant Structure, Fonctionnement et Missions du Gouvernement de la République du
Burundi ;

Vu le Décret n°100/121 du 24 décembre 2020 portant Missions, Organisation et Fonctionnement
du Ministère des Infrastructures, de l'Equipement et des Logements Sociaux ;

Sur proposition du Ministre des Infrastructures, de l'Equipement et des Logements
Sociaux ;

DECRETE :

Article 1 : Est nommé Directeur Général de l'Agence Routière du Burundi :

Monsieur Sylvestre NSANZERUGEZE.

Article 2 : Sont nommés :

- Directeur de la Planification Routière et des Etudes à l'ARB :
Ir Pasteur BISEKERE ;
- Directeur de l'Exécution des Travaux Routiers à l'ARB :
Ir Oswald MAHUNGIRO ;
- Directeur du Fonds Routier à l'ARB :
Monsieur Patrice MBONABUCA.

Article 3 : Toutes dispositions antérieures contraires au présent décret sont abrogées.

Article 4 : Le Ministre des Infrastructures, de l'Equipeement et des Logements Sociaux est chargé de l'exécution du présent décret qui entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Gitega, le 23 février 2023

Evariste NDAYISHIMIYE. -



PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

LE PREMIER MINISTRE,



Gervais NDIRAKOBUCA
Lieutenant Général de Police.

LE MINISTRE DES INFRASTRUCTURES,
DE L'EQUIPEMENT ET DES LOGEMENTS
SOCIAUX,



Dieudonné DUKUNDANE.